

Washington D.C., le 15 juin 2004

L'Honorable Taïb FASSI FIGHRI
Ministre Délégué aux Affaires
Etrangères et à la Coopération
Royaume du Maroc

Monsieur le Ministre FASSI FIGHRI,
J'ai l'honneur de confirmer l'entente suivante à laquelle les délégations des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume du Maroc sont parvenues au cours des négociations au sujet de l'Article 20.7 (Etablissement du Groupe Spécial) de l'Accord de Libre Echange entre nos Gouvernements signé ce jour :

Dans les différends concernant la mise en œuvre par une Partie des Chapitres Seize (Travail) et Dix-sept (Environnement), les membres du Groupe Spécial autres que ceux choisis par tirage au sort à partir de la liste de réserve doivent avoir l'expertise ou l'expérience relevant du domaine de la question objet du différend.

J'ai l'honneur de proposer que cette lettre ainsi que votre lettre de confirmation en réponse constituent une partie intégrante de l'Accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Robert B. Zoellick
Représentant au Commerce
des Etats-Unis

Washington D.C., le 15 juin 2004

L'Honorable Robert B. Zoellick,
Représentant au Commerce des Etats Unis

Monsieur l'Ambassadeur Zoellick,
J'ai le plaisir de recevoir votre lettre datée de ce jour ainsi libellée:
"J'ai l'honneur de confirmer l'entente suivante à laquelle les délégations des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume du Maroc sont parvenues au cours des négociations au sujet de l'Article 20.7 (Etablissement du Groupe Spécial) de l'Accord de Libre Echange entre nos Gouvernements signé ce jour :

Dans les différends concernant la mise en œuvre par une Partie des Chapitres Seize (Travail) et Dix-sept (Environnement), les membres du Groupe Spécial autres que ceux choisis par tirage au sort à partir de la liste de réserve doivent avoir l'expertise ou l'expérience relevant du domaine de la question objet du différend.

J'ai l'honneur de proposer que cette lettre ainsi que votre lettre de confirmation en réponse constituent une partie intégrante de l'Accord. »

J'ai l'honneur de confirmer que votre lettre et la présente lettre en réponse constituent une partie intégrante de l'Accord.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

Taïb FASSI FIHRI
Ministre Délégué aux
Affaires Etrangères et à la Coopération